

PRACTICAS DE LENGUA FRANCESA II

ÉVALUATION ET CONTRÔLE

Pour la session de juin / septembre, les étudiants seront convoqués à un examen final écrit, fixé préalablement par le secrétariat de la Faculté (consultez la *Guía del alumno*). Après avoir obtenu la moyenne dans l'examen écrit, les étudiants devront passer une épreuve orale.

Au mois de février un examen partiel facultatif est proposé aux étudiants pour tester ses connaissances. L'étudiant doit préparer pour l'examen final tout le programme de la matière.

1. EXAMEN ÉCRIT :

1.1. Dictées : deux textes sont proposés à l'étudiant dont l'un d'eux appartient au corpus étudié pendant l'année. Chaque texte est noté sur dix points; la note de cet exercice résulte de la moyenne des deux textes.

- Fautes de grammaire: -1 point.
- Fautes de phonétique qui entraînent des fautes de grammaire: -1 point.
- Fautes de phonétique: -0,50 points.
- Fautes d'orthographe d'usage: -0,50, -0,25 points.

1.2. Compréhension. (20 minutes de rédaction)

Notée sur dix points.

- Fautes de compréhension: faux sens, contresens, non-sens: - 1 point.
- Fautes d'expression: -1 point.
- Fautes de grammaire: -1 point.
- Fautes d'orthographe d'usage: -0,50 points.

1.3. Exercice de vocabulaire et de verbes (30 minutes). Noté sur dix points.

Exercices de traduction (en français ou/et en espagnol) et de reformulation (synonymes, définitions) de termes et expressions du vocabulaire appartenant au corpus proposé à l'étudiant pendant l'année scolaire. Des formes verbales conjuguées en espagnols à traduire en français.

1.4. Version. (30 minutes). Notée sur dix points.

Traduction d'un extrait du roman de Daniel Pennac *La Fée Carabine*. Insister sur les niveaux de langue du texte. Pour la correction de fautes voir le programme de Lengua Francesa II. Les fautes d'orthographe en espagnol rendent la version nulle.

*Pour la réalisation de l'examen écrit, l'usage des dictionnaires est interdit.

2. EXAMEN ORAL :

Pour être admis à l'épreuve orale, l'étudiant aura été reçu d'abord à l'épreuve écrite (moyenne supérieure à 5 points).

(C) M. Carmen Molina

L'épreuve orale vérifie la lecture que l'étudiant aura faite des ouvrages à lire au cours de l'année :

Daniel Pennac, *La Fée Carabine*.

Marguerite Duras, *Dix heures et demie du soir en été*.

1 - Interrogation et conversation à propos des livres. Être capable de faire un exposé oral, de soutenir une idée, de schématiser. Bien comprendre l'argument des romans, analyser les romans d'un point de vue narratologique (narrateur, personnages, temps, espace, points de vue ...), faire une réflexion personnelle sur la lecture.

2 - Interrogation à propos du glossaire élaboré par l'étudiant sur le roman de Marguerite Duras, *Dix heures et demie du soir en été*.

ATTENTION !!!: L'étudiant sera obligé de passer l'examen oral lors de la même session que la partie écrite. L'étudiant non reçu à l'oral devra refaire la partie écrite pour la session suivante.